

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

DELIBERATION 2023\_046

**Objet : Billetterie des Championnats de France de Cyclisme sur route - Application d'un taux de commission dégressif**

**Séance du mardi quatre avril deux mille vingt trois à dix-huit heures trente**

**Présents (58) :**

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Jacques NUNS - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEEN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPAERT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-Michel PLAETEVOET - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Roger LEMAIRE - Marie SANDRA - Pascal CODRON - Franck MEURILLON - Albert PIETERSOONE (Suppléant) - Joël VERMEULEN - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Marie-Madeleine CAMPAGNE - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Joël DEVOS - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Cindy SCHRAEN - Eric SMAL - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

**Procurations (22) :**

Brigitte GALLI à Christophe LEGROIS - Gaëlle LEFEVRE à Marjorie VANDENBERGHE - Gilles DEVIENNE à Jérôme DARQUES - Sophie SPATOLA à Arnaud DEVILLEZ - Pierre GRANDGENEVRE à Antony GAUTIER - Maxime DEPLANCKE à Dominique WALBROU - Régis DUQUENOY à Carole DELAIRE - Luc VAN INGHELANDT à Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE à Jean-Luc DEBERT - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER - Jean-Pierre BAILLEUL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Gaël DUHAMEL à Elise DORMION-ROUSSEZ - Céline SAUZEAU à Philippe GRIMBER - Catherine DEPELCHIN à Didier TIBERGHIEEN - Yves DELFOLIE à Serge OLIVIER - Fabrice DELANNOY à Joël DEVOS - Céline INGELAERE à César STORET - Jean-Luc BARET à Jean-Pierre BATAILLE - Dorothee DEBRUYNE à Mark MAZIERES - Jean-Paul SALOME à Cindy SCHRAEN - Laurence BARROIS à Bernadette POPELIER

**Effectif du Conseil de Communauté : 88**

**Nombre de votants : 80**

**Secrétaire de séance : Bernard DENTENER**

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été affiché à la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.



DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE FLANDRE INTERIEURE

## SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 4 AVRIL 2023

### DELIBERATION 2023 046

**Objet : Billetterie des Championnats de France de Cyclisme sur route - Application d'un taux de commission dégressif**

La Fédération Française de Cyclisme a désigné les communes d'Hazebrouck et de Cassel afin d'accueillir les Championnats de France de Cyclisme sur route du 22 au 25 juin 2023.

Durant ces quatre jours, de nombreuses animations seront proposées par les communes d'Hazebrouck, de Cassel et les communes de la Communauté de Communes de Flandre intérieure afin de faire de cet événement une grande fête sur notre terre de vélo.

Considérant l'importance de l'évènement et la valorisation du territoire, le flux touristique que cela occasionnera, ainsi que la prise en compte des retombées économiques sur le territoire ;

Considérant la mise en place par l'association Cassel Cyclisme Organisation d'espaces privilégiés payants pour les 3 jours de course ;

Considérant que l'association a sollicité l'office de tourisme Destination Cœur de Flandre afin de pouvoir utiliser la billetterie intercommunale ;

Vu les articles L. 2221-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales portant sur la création de régie autonome gérant un service public administratif (SPA) ;

Vu les articles R. 2221-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales portant sur les règles générales et d'organisation de la régie ;

Vu la délibération n° 2017/152 du conseil de communauté de la CCFI en date du 19 octobre 2017 portant sur l'instauration technique de la régie avec autonomie financière gérant un service public administratif dans le cadre de l'Office de Tourisme Intercommunal et adoptant également les statuts de la régie ;

Vu l'article L. 211-1 du Code du tourisme, portant sur les activités commerciales des régies SPA ;

Vu l'article 3 des statuts de la régie, portant sur les missions de l'Office de Tourisme Destination Cœur de Flandre ;

Vu la délibération OT2018/005 portant sur les tarifs groupe et boutiques ;

Vu la délibération OT2020/003 portant sur la commercialisation par l'Office de Tourisme d'une offre d'agrément à destination des individuels ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation de l'Office du tourisme en date du 20 mars 2023 ;

#### **Il vous est proposé :**

- d'autoriser l'application d'un taux de commission dégressif concernant la billetterie dans le cadre des Championnats de France de Cyclisme sur route :
  - de 1 à 5 000 billets : 3%,
  - de 5 001 à 10 000 billets : 2 %,
  - de plus de 10 001 billets : 1 %,
  - pour les packages camping-car : 2 %.

**Vote :**

**Pour : 80**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,  
A Hazebrouck, le 4 avril 2023,  
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance

Bernard DENTENIER



Le Président

Valentin BELLEVAL

